

circonstances dans le passé. Le député d'Annapolis Valley a demandé que je le fasse dès maintenant, et c'est précisément ce que je fais. Nous ne ferons sûrement pas beaucoup avancer les travaux de la Chambre des communes si les députés invoquent à tour de rôle le Règlement et prennent sur eux de prêter des arrières-pensées aux autres députés. A quoi cela nous mènera-t-il?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler à Votre Honneur que je pourrais dire bien d'autres choses, et que je le ferai peut-être une autre fois, mais je me rends à vos désirs. Je signale aussi à Votre Honneur que même si vous avez demandé qu'on retire l'expression, le premier ministre n'a pas fait mine de vouloir se lever. C'est pourquoi j'ai moi-même pris la parole. Si le premier ministre veut bien être assez bon, assez homme et assez premier ministre pour retirer l'expression, je me ferai un plaisir de m'asseoir.

Des voix: Oh, oh.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole à propos de ce même rappel au Règlement.

Nous sommes d'avis que le très honorable premier ministre du Canada nous prête des intentions que nous n'avons pas. Quant à nous, nous pouvons lui rappeler certains faits. En effet, il ne participe jamais au débat sur la procédure, à la Chambre.

M. l'Orateur: Je me demande si cette intervention est utile.

[Traduction]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, au deuxième affront, je me suis levé, car je voulais que le premier ministre retire ce qu'il avait dit. Il ne l'a pas fait. Votre Honneur a fait remarquer qu'imputer des motifs est contraire au Règlement. Le député d'York-Sud semble malheureusement être tombé dans le piège et avoir imputé des motifs à un député. L'imputation de motifs peut saper tout le système de délibérations à la Chambre et, je le répète, je ne m'estimerai satisfait que lorsque le premier ministre se sera rétracté.

M. l'Orateur: Ma décision n'était pas que le premier ministre retire sa remarque, mais qu'il précise à la Chambre qu'il n'entendait pas imputer des motifs. Voilà la différence. J'aimerais que le premier ministre le déclare à la présidence et à tous les députés. Je n'ai pas estimé et je n'estime pas encore qu'il doive retirer les mots qu'il a employés; cependant, il sait aussi bien que moi que nous

ne pouvons ni imputer des motifs ni déclarer que nous le faisons. J'invite le premier ministre à se ranger à mon avis.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, bien que le mot employé semble en dire long sur le sérieux des questions posées par l'opposition, je tiens certainement à respecter votre décision et je m'y conforme.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cela couvre-t-il...

Des voix: Oh, oh.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... la suggestion de Votre Honneur qui a dit que ce serait imputer des motifs que de déclarer que ce rappel au Règlement frisait l'hypocrisie et que le premier ministre rétracte ces paroles?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai déjà pris ma décision sur le premier rappel au Règlement du député. Je lui ai dit que je ne jugeais pas antiparlementaire de traiter un débat à la Chambre de manœuvre d'obstruction, car j'estime, si nous raisonnons la situation, que c'est là imputer des motifs collectifs. Est-ce antiparlementaire? Non, sans doute. En tout cas, je ne voudrais pas faire rebondir la querelle amorcée il y a déjà un quart d'heure. J'ai déjà dit qu'à mon avis, déclarer qu'un débat est une manœuvre d'obstruction n'est pas, en soi, antiparlementaire. J'ai demandé si les épithètes ajoutées ont aggravé la situation. J'ai des doutes, mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi. J'ai pris ma décision et l'honorable représentant s'est rallié à mon avis. Quant à moi, cet aspect de la question est clos.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, on peut dire que j'ai le premier invoqué le Règlement car c'est ma question qui a provoqué ce tumulte.

Le très hon. M. Trudeau: Personne ne l'a même remarqué.

M. Thompson: Je ne sais si le premier ministre considère comme hypocrites 80 p. 100 des questions émanant de ce côté-ci de la Chambre ou 80 p. 100 d'entre nous.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande la collaboration des députés.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, j'avais une question supplémentaire à poser et je pense qu'il est essentiel de tirer l'affaire au clair.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député veut bien se rasseoir, je lui donnerai